

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 7
- présents
- votants
- absents
- exclus

De la commune de LA FAJOLLE

Séance du 05 juillet 2021 à 14 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO Marc

Étaient présents :

CASTEL Jacqueline, FREU Françoise, DESCOURS René,
CANET André, GONZALEZ Nicole, VINUESA-PONDRAÇON RANC.

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme FREU Françoise

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait , le 05 juillet 2021

Handwritten signatures of council members and the mayor. The signatures are in black ink and include names like 'Gonzalez', 'Castel', 'Freu', and 'San Francisco'.

La séance est ouverte à 14h..

I. Efficacement des Réseaux : 2^{ème} tranche.

Le SYADEN prévoit la 2^{ème} tranche (bas et haut du village)
Travaux avant 2022.

Le conseil délibérera ultérieurement des Réception du projet définitif.

II. Aménagement salle des fêtes et coeur du village : convention ATD

L'ATD est venu sur site le 1^{er} juin 2021, un état des lieux a été fait.

L'ATD va nous aider à mener au mieux ces deux projets.

Il y a lieu de signer une convention avec eux.

Le montant de la prestation s'élève à 2265,60 Euros TTC.

Pour = 7

Contre = 0

Abs = 0

III. Convention PAYFIP

L'obligation d'offre de paiement en ligne a été adopté par la PoI des finances du 28 décembre pour 2017 et par décret n° 2018-689 du 1^{er} Août 2018.

La DG-FIP met aux services des administrés de nouveau moyen de paiement : paiement par carte bancaire via le site de la DG-FIP.

La DG-FIP propose gratuitement un dispositif de paiement en ligne paramétré sur l'ordinateur Mairie.

Coût pour la Commune = Carte zone Euros = 0,25% du montant de la transaction + 0,05 Euros par opération.

Montant inférieur ou égal à 20 Euros : 0,20% + 0,03€

Carte hors zone Euros = 0,50% + 0,05 Euros

Autorisation au Maire de signer la convention.

Pour = 7

Contre = 0

Abs = 0

IV. Projet AFAP (Nériat)

La Commune de Nériat sollicite la commune pour un projet AFAP (Remembrement).

Pour = 0

Contre = 7

abs = 0

V. Garde corps Rebenly

Mise aux normes des gardes corps du Rebenly par le département. Pas avant automne 2022.

VI - Achat de Matériel

- outils multi usages : coupe haie, cisaille, tronçonneuse (Pini)
+
1 batterie = 2200 Euros.

- 1 broyeur thermique = 1700 € -> aide du coup d'arrêt en 2022.

Pour = 7 Contre = 0 Abs = 0.

VII - QUESTIONS DIVERSES

- Changement de siège social du SIRP de la Mairie de Bebraire à la mairie de Comus à la suite de changement de secrétaire.
Pour = 7 Contre = 0 Abs = 0.

- Opposition aux orientations annoncées par le gouvernement pour le futur contrat d'objectifs et de performance Etat / ONF.
Pour = 7 Contre = 0 Abs = 0.

- Proposition de baptiser l'espace public "Alain Cauneille".
Pour = 7 Contre = 0 Abs = 0.

- Nd SESSIEG a fait valoir ces droits à la retraite à compter du 1er Août.